

SECRETARIAT PARTICIPATIF  
16 NOV. 2018  
ARRIVEE

LETTRE OUVORTE CONCERNANT LE PROJET DE PARC D'ACTIVITÉS D'ILLIES-SALOMÉ (NORD)

PREFECTURE

19 NOV. 2018

SECRETARIAT GENERAL

• UDAF  
• SP Douvrin

- DDTA

- DCPI

20 NOV. 2018

Pour ceux qui ne le savent pas encore, un projet de mesure est en cours dans le Sud de notre village de Marquillies sur le territoire des communes d'Illies et Salomé. Il s'agit du déploiement d'un parc d'activités avec la construction d'une plateforme plus grande que le Stade de France soit 10 hectares (à terme 40) et d'une hauteur de 14 mètres. Le secteur de Gravelin en bordure de RD145 et 141 a été retenu pour sa proximité avec la RN47, le RN41.

Dans cette lettre ouverte, nous tenons à attirer votre attention sur les conséquences et l'impact pour notre commune de Marquillies, pour son environnement et pour sa population. Avant cela nous tenons à faire quelques remarques sur le plan de la forme de ce projet. Nous nous interrogerons sur l'utilité d'un tel chantier et aborderons également son aspect financier. Nous couchons sur le papier notre analyse objective de la situation, dans un esprit critique constructif.

Il est étonnant et regrettable que ce projet apparaisse et soit élaboré dans un tel flou. Et pour reprendre une formule déjà entendue, « Si c'est flou, c'est qu'il y a un loup. » On peut clairement ici parler d'un manque d'information. Certes les choses sont faites parfaitement dans les règles par les décideurs et les pouvoirs publics mais force est de constater que l'information n'est pas parvenue à la majorité des habitants du secteur concerné alors que les enjeux et l'impact sont importants. Comment est-il possible qu'un projet de cette ampleur se fasse sans impliquer le citoyen ? Aucun débat, aucune réunion publique n'a eu lieu dans les communes concernées. Tout en respectant parfaitement le cadre légal prévu, chacun admet, habitants et élus de proximité que les annonces et avis d'enquête et autres documents manquent de clarté: absence d'explication, langage purement administratif, urbanistique et juridique totalement inintelligible pour le commun des citoyens. Pourquoi ne sait-on toujours pas de quelle façon ni par qui seront occupées les surfaces construites ni quelles activités y seront exercées ? L'enquête du Bureau des Installations classées prévoit une activité soumise à déclaration au titre de la rubrique 2910 sans annoncer textuellement qu'il s'agit d'activité de combustion. Que nous cache-t-on ?

Concernant l'utilité d'un tel chantier, on peut hélas souligner de nombreuses incohérences. Y a-t-il eu une étude de marché comme on le fait quand on lance une entreprise ou un produit ? Pas à notre connaissance. A-t-on analysé les besoins d'une telle structure pour les Weppes ? Comme on ne sait toujours pas qui occupera la plateforme, on peut penser que l'on ait envie de construire avant d'avoir trouvé le client... A-t-on réellement pesé le pour et le contre ? Il est étonnant de voir que dans ses différentes publications, la MEL communique régulièrement sur le fait que les Weppes sont le véritable poumon vert de la Métropole Européenne Lilloise. Ce discours est-il crédible quand on décide de bétonner la plaine. « Les Weppes poumon vert » est également un argument de vente fort, mis en avant par les agences immobilières du secteur. Avec une telle métamorphose, le secteur ne sera plus reconnu ni apprécié pour ce qu'il est. Il ne sera plus recherché, nos biens immobiliers seront donc inévitablement dévalués. La devise « Marquillies un cadre de vie » ne vaudra plus. Nous dénonçons donc ici une incohérence dans la gestion du territoire. Est-il nécessaire de dévorer des dizaines d'hectares des meilleures terres agricoles que compte notre pays alors que dans les communes voisines de Douvrin et Billy-Berclau ( 62), le SIZIAF (Syndicat Intercommunal de la Zone Industrielle Artois-Flandres, sur le site Française de Mécanique) propose sur une friche industrielle un parc de 460 hectares dédié aux entreprises, en bordure de la N47 et en connexion avec la voie fluviale. Ce parc prévoit de s'agrandir. Est-il judicieux de jouer la dispersion et de se positionner en concurrent ? (voir <https://www.parcdesindustries.com/>)

Des incohérences sont également là quand on considère les recommandations de plus en plus diffusées par les pouvoirs publics, de plus en plus médiatisées et de plus en plus reconnues par la population, à savoir : éviter les déplacements en voiture notamment roulant au Diesel, consommer en privilégiant les circuits courts, agir en faveur de la qualité de l'air et de l'environnement naturel, arrêter la bétonisation et la perte massive de terres agricoles. Dans la façon de consommer, dans la façon de se déplacer en un mot de se conduire, ce projet montre le parfait exemple de ce qu'il ne faut pas faire et va à l'encontre de toutes les recommandations préconisées.

Il est également en **contradiction totale avec le PLU de 2004** (voir Chapitre II.6 – le Pays des Weppes) qui prévoit

1. *De préserver l'ouverture de la plaine Le rôle de promontoire naturel du talus des Weppes par l'organisation traditionnelle des hameaux et villages. Le maintien de cette situation passe par un contrôle de l'urbanisation linéaire le long des axes de communication...*
2. *Travailler les ruptures engendrées par les bâtiments hors d'échelle ou incongrus dans ce paysage agricole...*

**Le nouveau PLU prévoit un renforcement de ces aspects de protection environnementale et paysagère. On peut donc dire que par ce projet une erreur a été planifiée, il est encore temps de la corriger pour éviter de commettre une faute irréparable.**

D'un point de vue environnemental, soulignons que le projet est situé en zone humide. Il représente donc un danger pour les terres agricoles voisines et pour le quartier du Moisnil à Marquillies. La sortie du Village par la RD 145 vers La Bassée et le secteur de la ferme des Mottes voient de plus en plus fréquemment monter le niveau d'eau. La Libaude déborde en cas de pluie soutenue et le terrain sature vite. La bétonisation des terres toutes proches entraînera de fait une accentuation importante du phénomène, une gêne pour nous tous et des dégâts accrus. Les récoltes seront elles aussi impactées. On peut aussi s'interroger sur le bienfondé de vouloir stocker des marchandises ou matières polluantes sur une zone qui prendra l'eau régulièrement et inévitablement.

L'impact sur la circulation sera considérable. Chacun sait que le secteur de la RN47 et de la RN 41 sont saturés. La RD 145 sert d'itinéraire de délestage, les applications sur mobiles dirigent une quantité importante d'automobilistes vers la route départementale qui traverse Marquillies. Déjà 4000 à 5000 véhicules par jour passent par le Moisnil, la rue de Verdun et la rue Léon Bocquet. Imaginez les entrées et sorties d'école au cœur du village quand celui-ci sera traversé par des centaines de véhicules supplémentaires. Le secteur est déjà très dangereux, la configuration du village ne permet pas d'envisager d'accroître le trafic. Il y a danger pour nos enfants et grave menace pour la qualité de vie des riverains et du village tout entier. Les vibrations, la pollution de l'air, les nuisances sonores, partout on en parle et on les dénonce. Dans ce projet ces aspects sont minimisés ou carrément ignorés. Ainsi, l'agence immobilière Tostain Laffineur spécialisée pour les entreprises et chargée de promouvoir le site de « Lille- Illies-Salomé » (soulignons que nous ne sommes pas à Lille...) annonce sans complexe cette zone à 35 minutes de Bruxelles, 60 minutes de Paris et 80 minutes de Londres ! (voir [https://www.tostain-laffineur-immobilier.com/location-entrepots-lille-vente-illies-salome\\_cd8\\_2301.html](https://www.tostain-laffineur-immobilier.com/location-entrepots-lille-vente-illies-salome_cd8_2301.html)) C'est mal connaître le secteur quand on sait qu'il faut une heure trente pour arriver à Lille aux heures de pointe. Ce temps augmentera encore quand la plateforme logistique aura accru le trafic de façon importante alors que le réseau routier est déjà largement saturé.

Parlons argent ! Pour le promoteur aménageur (la société PRD), le bétonnage est une sacré occasion de s'enrichir, non pas simplement par le travail et son activité de bâtisseur mais bien par la spéculation foncière. Avec le concours des pouvoirs publics, l'occasion est donnée à cette entreprise privée de se créer un capital foncier considérable en achetant des terres agricoles à bas prix pour ensuite les exploiter une fois construites. Ainsi dans un premier temps, la MEL crée une réserve foncière par achat/expropriation de terres agricoles. Le terrain est ensuite revendu à une société privée, en l'occurrence PRD, qui fait une affaire juteuse en bénéficiant du prix très bas des terres agricoles. Les pouvoirs publics modifient ensuite le PLU en rendant les parcelles constructibles. Entre l'achat du terrain à faible prix et l'exploitation en terrain construit, le promoteur dégage une marge confortable, pour ne pas dire indécente. Comme le résume très bien un article du magazine en ligne Slate, la valeur du terrain peut très rapidement être multipliée par mille entre la valeur d'origine du terrain agricole et celle du bâti dédié à la vente !

*« Aujourd'hui, un mètre carré de terre agricole vaut moins d'un euro. Quand une collectivité se propose de le racheter pour dix Euros il est rare que le propriétaire refuse, a fortiori s'il rencontre des difficultés ou s'il n'est plus très loin de la retraite. Devenu constructible, la valeur du mètre carré est multipliée par dix, puis encore une fois par dix, une fois le centre commercial construit. En un temps record, la valorisation du mètre carré a été multipliée par mille ! » (Franck Gintran, Slate 15 mai 2017)*

Sur son site (voir <http://www.prd-fr.com/fr/entreprise/qui-sommes-nous/>) PRD peut sans complexe afficher la création d'un actif foncier de 220 millions d'euros et plus de 3 millions et demi de surface bâtie ! Joli coup en effet ! Non content de cela, les accès au site depuis les RN41, 47 et RD141 sont et seront effectués par la MEL, autrement dit avec l'argent du contribuable. Est-il normal que les décisions et actions de la MEL favorisent l'enrichissement privé au détriment de la qualité de vie de ses administrés ? La question mérite d'être posée. A qui profite le crime ?

On le voit donc, il y a bien des raisons d'être inquiets pour notre environnement, pour notre cadre de vie et pour notre porte-monnaie, autant de raisons pour nous opposer à ce projet. Les initiateurs de ce projet nous jetteront à la face que s'opposer c'est refuser l'emploi. L'argument est trop facile ! Surtout, il ne tient pas. Dans ce type de projet il est toujours vérifié et maintenant bien admis que les annonces en termes de création d'emploi sont systématiquement très optimistes, pour ne pas dire mensongères. De plus, le type d'emploi proposé par ces structures n'est pas très enviable. Les mauvaises conditions de travail, la charge mentale abrutissante, le caractère ingrat des tâches proposées et la précarité des emplois sont aujourd'hui bien connus dans ce genre de plateforme. Seront proposées des tâches de surveillance de nettoyage de manutention, bref du travail peu valorisant, peu valorisé et qui ne permet pas l'épanouissement. Du travail le plus souvent à temps partiel forcé, des horaires contraignants, des astreintes, de faibles salaires, le manque d'opportunités de mobilité professionnelle ascendante et un turnover important, conséquence de tous les éléments précités, voilà ce qu'on nous offre. Qu'avons-nous fait dans les Weppes pour que notre territoire soit si durement malmené et ses habitants si peu respectés ? Oui le secteur des Weppes a besoin d'emploi (comme partout ailleurs...) mais ses habitants méritent mieux que cela !

Répondre à la demande d'emploi par la bétonisation ne tient plus. C'est la solution de facilité mais on sait aujourd'hui qu'elle est nuisible pour tous. L'argument est trop court et surtout ce type de vision ne marche plus. Sur une telle réserve foncière, n'est-il pas possible de créer de l'emploi sans changer la destination de ces terres à savoir l'agriculture ? Pourquoi ne pas envisager une structure qui réponde aux vrais enjeux de demain en étant à la pointe de l'innovation ? Pourquoi ne pas envisager un pôle de recherche d'expérimentation, de développement, de production dans le domaine de l'agriculture, de l'horticulture, de l'arboriculture, de l'environnement et du paysage. Et pourquoi pas en bio ou en raisonné ? Ce pôle pourrait être au service de nos terres voisines, de notre région et dans un rayon bien plus large encore. Le secteur est porteur et réponds aux vrais enjeux de demain, il offre un panel de qualifications d'emploi allant de l'ouvrier agricole au chercheur en passant par l'ingénieur le technicien etc... Ceux qui défendent l'implantation de ce parc d'activité cherchent à apporter sur le secteur dynamisme et progrès. L'intention est louable mais le chemin envisagé pour y arriver n'est pas le bon. En bétonnant nous faisons fausse route et il n'y aura pas de demi-tour possible, les dégâts seront irréversibles, on ne peut pas produire de nouvelles terres, ce qui est perdu l'est à jamais ! On veut bétonner ici, en riche plaine agricole, tandis qu'ailleurs, sur les toits des immeubles de nos grandes villes, on se met à cultiver des légumes ! Ça ne vous interpelle pas ? Surtout, on peut s'attendre à ce que le projet en appelle un autre, toujours plus grand, toujours plus polluant et encore plus près des villages une fois la voie ouverte.

Ceux qui affirment que ce projet c'est l'avenir se trompent, c'est un modèle déjà vu, usé, qui appartient à l'ancien monde et dont les gens ont marre. L'occasion se présente de penser différemment, d'être novateurs et de nous distinguer ! L'aménagement du territoire est le premier maillon. Par le passé, en raison des guerres, de l'industrialisation et de la désindustrialisation qui a suivi, le Nord a payé un lourd tribut en matière d'environnement et son image en a toujours pâti. Alors changeons ! Soyons créatifs ! Et préservons notre cadre de vie, la seule vraie richesse qui soit, pour nous-mêmes et pour les générations futures.

